

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT ET CANTON DE CAMBRAI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI

COMMUNE DE CAMBRAI

BARDUSCH

Société par action simplifiées au capital de 1 201 000€

Avenue de l'Europe 59400 Fontaine-Notre-Dame

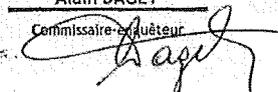
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande présentée par la société BARDUSCH en vue d'instaurer des servitudes d'utilité publique hors du site anciennement exploité par la Teinturerie blanchisserie nouvelle à Cambrai, la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cambrai.

Alain DAGET

Commissaire-Adjoint

- 1 -



Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

Objet de l'enquête : Enquête publique relative à la demande présentée par la société BARDUSCH en vue d'instaurer des servitudes d'utilité publique hors du site anciennement exploité par la Teinturerie blanchisserie nouvelle à Cambrai, la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cambrai.

Arrêté d'ouverture d'enquête : En date du 19 juillet 2019

du préfet du Nord.

Commissaires enquêteurs :

M. Alain Daget, directeur de groupe de banques.

Durée de l'enquête :

30 jours, ouverte du lundi 19 août au mardi 17 septembre 2019 inclus.

Siège de l'enquête :

Mairie de Cambrai, 2 rue de Nice 59400 Cambrai.

Registre d'enquête comportant : vingt-trois feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention du commissaire à la mairie siège de l'enquête ou à la Préfecture du Nord.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans les lieux où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la préfecture du Nord.

Réception du public par le commissaire enquêteur

- le lundi 19 août 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 5 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures ;
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures ;
- le samedi 14 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- le mardi 17 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures.

Il n'y a pas eu de réunion publique organisée par le commissaire enquêteur.

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Afin que vos remarques soient prises en considération, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur.

Le 19 août 2019

Ouverture de l'enquête publique, première
permanence de 9 heures à 12 heures -

Pas de visiteur à cette permanence.

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 5 septembre 2019, deuxième permanence
de 14^h à 17^h

1^o ⑥ Visite de Monsieur et Madame Gérard
NORTIER, demeurant 16 grand rue à
Bourlon (62) et propriétaire 27 rue des Capucins,
accompagnés de Madame Françoise BREHA
demeurant 93 rue neuve des Capucins, de
Maître Cyril HERVOIS, notaire 17 rue neuve
des Capucins, de Monsieur Gerard GRAS demeurant
25 rue neuve des Capucins et de Monsieur ~~Philippe~~^{Michel}
SUMOULIN, représentant ses parents, demeurant
27 rue neuve des Capucins.

Toutes ces personnes sont reçues ensemble,
à leur demande, par le commissaire enquêteur.
Madame Jasmine NORTIER LOUIS remet une lettre
de 5 feuillets, que le commissaire enquêteur
paraphe 4/1, 4/2, 4/3, 4/4 et 4/5 et qu'il annexé
au présent registre d'enquête publique.

Ce document signé par les époux NORTIER
reflète leurs observations propres mais également
celles du groupe présent.

De même, Monsieur Michel SUMOULIN remet
au commissaire enquêteur une lettre d'une page

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

Janine NORTIER LOUIS
16 Grand Rue (62860) BOURLON
Tél 03.27.82.50.80
27 rue des Capucins (59400) CAMBRAI

Bourlon le 27 Août 2019

OBJET :
Projet d'arrêté préfectoral instaurant
des servitudes d'utilité publique sur
le site anciennement exploité
par la société BARDUSCH située sur
la commune de CAMBRAI

Monsieur Le Commissaire,

Suite aux courriers des 22 juillet et 3 août 2019 émanant de la Préfecture du Nord, je vous fais part des observations suivantes :

➤ La modélisation sur laquelle serait fondé l'arrêté préfectoral n'est pas conforme aux exigences du BRGM, ainsi qu'indiqué par mon mari Gérard NORTIER dans une note ci-jointe.

Il conviendrait de tester la validité des résultats de la modélisation, par des mesures supplémentaires.

➤ En outre, il faudrait prévoir un protocole de suivi.

Par ailleurs, l'arrêté devrait mettre à la charge de la Société BARDUSCH :

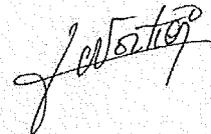
- ✓ Les frais de validation des résultats de la modélisation,
- ✓ Les frais occasionnés par le protocole de suivi et son application,
- ✓ Les frais de prélèvements des fruits et d'analyses prévus à l'article 3 du projet d'arrêté.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de mes observations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain DAGET
Commissaire-enquêteur


Janine NORTIER – LOUIS
Béguinage NOTRE DAME
27 rue des Capucins
59400 CAMBRAI



4/11

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

Cambrai le 27 Août 2019

Observations concernant le projet d'arrêté instaurant des servitudes d'utilités publiques sur le site BARDUSCH à Cambrai :

1. Le projet se fonde sur les résultats d'une étude incomplète car manquant d'une vérification expérimentale sur le site.

En effet, selon le guide sur le comportement des polluants dans les sols et les nappes édité par le BRGM « *le modèle doit être validé sur des données non utilisées au cours du calage, de façon à tester son aptitude à la prévision* ».

2. Par ailleurs, le projet n'indique pas le « degré d'incertitude » : or selon le BRGM, une modélisation doit être conclue par une analyse des incertitudes.

3. En outre, le projet ne prévoit pas de suivi dans le temps.

Il faudrait donc que l'arrêté impose à la charge de la Société BARDUSCH :

- Des sondages différents de ceux existants afin de valider la modélisation
- Une analyse des incertitudes
- Une procédure de suivi comme préconisée par le BRGM

Gérard NORTIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
Ancien Ingénieur du fond aux HBNPC
Ancien professeur à l'Ecole Nationale des P et C

Pièces jointes :

- La page de garde du guide visé ci-dessus,
- Deux extraits de ce guide indiquant les préconisations du BRGM concernant la validation, l'analyse des incertitudes, le programme de suivi (pages 87 & 93)

4/2

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai



DOCUMENT PUBLIC

Guide sur le comportement des polluants dans les sols et les nappes

Applications dans un contexte d'Évaluation Détaillée des Risques pour les ressources en eau

Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 99-F-194
et de la convention MATE/DPPR 13/1999, étude 3

B. Lemière, J.J. Seguin, C. Le Guern, D. Guyonnet, Ph. Baranger
avec la collaboration de
D. Darmendrail, P. Conil

février 2001
BRGM/RP-50662-FR



4/3

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

Guide sur le comportement des polluants dans les sols et les nappes

May 87

c) Calage

Le calage du modèle hydrodynamique consiste à reproduire au mieux les observations piézométriques disponibles (cartes et/ou chroniques). Ce calage permet d'obtenir le champ de perméabilité qui était *a priori* inconnu (sauf peut-être en quelques zones testées par pompages d'essai).

Un calage hydrochimique serait également souhaitable pour mieux cerner les paramètres hydrodispersifs mais, la plupart du temps, les données sur le suivi de la migration d'un élément manquent.

d) Validation

Idéalement, le modèle doit être validé sur des données non utilisées au cours du calage, de façon à tester son aptitude à la prévision.

e) Analyse des incertitudes

Idéalement, elle devrait toujours conclure une modélisation car elle permet d'évaluer les incertitudes sur les prévisions, compte tenu des incertitudes sur les paramètres du modèle.

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

Guide sur le comportement des polluants dans les sols et les nappes

page 93

5.2.2. Programme de suivi (monitoring)

Le suivi de la qualité de la nappe sera basé sur des prélèvements effectués régulièrement dans les différents piézomètres. Le prélèvement initial sera effectué après un pompage suffisant pour assurer le renouvellement du piézomètre par l'eau de la nappe. Par contre, les prélèvements périodiques pourront dans la majorité des cas être effectués sans purge de l'ouvrage (Newell *et al.*, 2000).

Les prélèvements devront être analysés par un laboratoire spécialisé en analyse de l'eau. Dans la plupart des cas, il sera nécessaire de faire appel à un laboratoire agréé par le Ministère chargé de l'Environnement, le plus souvent accrédité par le COFRAC au titre du programme 100 (Jeannot *et al.*, 2000). Les substances à doser sont les polluants présents sur le site, ainsi que leurs principaux produits de dégradation. L'absence d'un polluant dans le prélèvement initial d'un piézomètre n'autorise pas à renoncer à l'analyser dans les prélèvements suivants, le transfert pouvant s'effectuer avec retard.



BAGWAF-50662-FA

4/5

93

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

que le commissaire enquêteur paragra, cote 5 bis
et qu'il amene au present registre d'enquete
publique. Ce document et les observations
qu'il comporte sont egalement l'avis de
l'ensemble du groupe des visiteurs presents.

[Signature]

[Signature]

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

parcelle 184 } DUMOULIN
Gros 183 }
Boche 182 }

Monsieur le Préfet

Cambrai, le 5 septembre 2019

Objet : Vos courriers LR/AR des 22/7 et 13/08 2019

Monsieur le Préfet,

Suite aux différents courriers reçus récemment et mentionnés ci-dessus, nous aimerions vous apporter les précisions suivantes :

• Nous refusons totalement la mise en place de servitudes dans notre propriété, La société TBN n'est plus exploitée depuis 16 ans et nous n'avons ni jardin, ni puits, ni arbres. *fruitiers*

Nous aimerions également avoir les précisions suivantes :

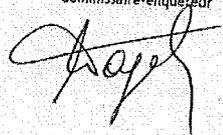
- Au cas où votre réponse serait défavorable, quand cette astreinte sera elle levée définitivement ?
- Une zone théorique *parcelle* est indiquée sur le plan ; d'après le BRGM, il faut faire de nouveaux forages pour confirmer pratiquement l'état de cette zone. Une marge d'erreur doit également apparaître au droit de cette frontière.
- Dans ce cas nous vous demandons de nous tenir avisé chaque année de l'état de la pollution de notre terrain par LR/AR en prévision du retrait de cette servitude.
- En cas de vente de l'immeuble considéré, la société TBN étant entièrement responsable, qui paye le manque à gagner sur une évaluation réalisée à ce jour ?

indemnité

Veuillez recevoir, Monsieur le préfet, mes salutations distinguées.

Michel DUMOULIN

Alain DAGET
Commissaire-enquêteur



27 RUE NEUVE DES ÇAPUÇINS • 59400 CAMBRAI • FRANCE
TELEPHONE : +33(0)327 81 52 10 • GSM : +33(0)609 61 71 52
E-MAIL : DUMOULINMICHEL@FREE.FR

5 bis

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

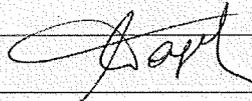
Troisième permanence, tenue le mercredi
11 septembre 2019, de 14 heures à 17 heures -

⑦ M. Vincent de Moussin Gérard Lefebvre,
demeurant 22 rue Thiers à Hammonk - 59330.

Monsieur Gérard Lefebvre est venu rencontrer
le commissaire enquêteur pour lui indiquer
l'existence d'un puits sur la parcelle AB144,
au 4 impasse Coup d'oeil.

Ce puits ne serait pas utilisé.

Un locataire occupe la maison.



Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Quatrième permanence du commissaire enquêteur,
le samedi 14 septembre 2019, de 9 heures à
12 heures.

⑧ Visite de Monsieur Bernard VROLAND, demeurant
résidence Marie Lazare, 7 rue Saint-Lazare
à Cambrai.

La parcelle sur laquelle est construite la
résidence Marie Lazare, n° AR 50, est concernée
par la demande de servitudes dans l'état actuel
du dossier, bien que ceci ait échappé à l'examen du
commissaire enquêteur lors de l'entretien (cette parcelle
n'avait pas été concernée lors de l'enquête en
2016 – seul plan cadastral détaillé à disposition –)
Le commissaire enquêteur a néanmoins fourni à
Monsieur VROLAND toutes les explications sur le
dossier et ses conséquences éventuelles.



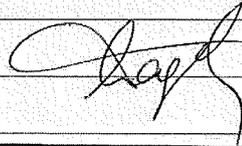
Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

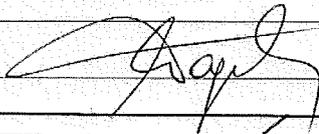
Cinquième et dernière permanence du commissaire enquêteur le mardi 17 septembre 2019 de 14 heures à 17 heures -

⑨ Visite de Monsieur Pascal CARNETU, directeur général des services municipaux.

Monsieur CARNETU est venue à la permanence à l'entretien du dossier avec le commissaire enquêteur.



⑩ Visite de Madame Françoise BREHA demeurant 23 rue neuve des Capucins, venue à la permanence pour insister auprès du commissaire enquêteur sur les différents points relevés par Monsieur NORTIER dans les documents remis le 5 septembre.



Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les pages 9 à 22 sont vierges

Registre d'enquête publique en mairie de Cambrai

CLÔTURE

Le **mardi 17 septembre 2019** à 17 heures 30, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Alain Daget, commissaire enquêteur, déclare clos le registre qui a été mis à disposition du public pendant trente jours consécutifs, du **lundi 19 août** au **mardi 17 septembre 2019 inclus**.

Les observations ont été consignées au registre par dix visiteurs.

En outre, j'ai reçu deux ~~lettres ou~~ notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 ~~lettre~~ note de cinq feuillets datée du 27 août 2019
- 2 ~~lettre~~ note de un feuillet datée du 5 septembre 2019
- 3 lettre note de _____ datée du _____
- 4 lettre note de _____ datée du _____
- 5 lettre note de _____ datée du _____
- 6 lettre note de _____ datée du _____
- 7 lettre note de _____ datée du _____

Autres pièces pertinentes parvenues après clôture de l'enquête :

Le présent registre ainsi que les six pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête seront adressés par mes soins avec mon rapport et mes conclusions à Monsieur le préfet du Nord.

Alain DAGET

Commissaire-enquêteur



Signature du commissaire enquêteur